

L'hon. M. Harris: J'allais me lever à ce moment, mais j'ai pensé attendre à plus tard. Maintenant qu'on l'a répétée, puis-je signaler aux honorables députés que ce qu'ils disent en réalité, c'est que M. l'Orateur de la Chambre des communes a cédé à une pression de la part d'un ministre du cabinet à l'égard de quelque chose qui dépendait exclusivement de sa compétence. Je veux également signaler qu'aucune remarque de cette nature ne devrait être faite au cours du présent débat.

M. Coldwell: Si on doit faire cette déduction, je retire le mot, sans aller plus loin, car ce n'est pas dans ce sens que j'employais le mot. J'aurais peut-être dû dire que le ministre a fait de vives instances auprès de vous, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Gardiner: Je pose la question de privilège. Me permettra-t-on de dire que je n'ai exercé en aucun temps de pression sur personne, ni sur M. l'Orateur ni sur un autre. Je voudrais que ce qu'on a dit soit retiré. Je n'ai exercé de pression sur personne.

M. Coldwell: Je voudrais savoir pourquoi le ministre de l'Agriculture s'est rendu auprès de l'éditeur du *hansard* qui, si je comprends, a refusé de faire les modifications qu'il lui demandait d'apporter, pour se rendre ensuite auprès de M. l'Orateur, si...

Le très hon. M. Gardiner: Il n'a pas refusé, il m'a simplement demandé d'en parler à M. l'Orateur, ce que j'ai fait.

M. Coldwell: Bon, j'accepte l'explication du ministre de l'Agriculture. Mais je sais qu'une fois, quand un de mes collègues a simplement inséré dans le texte du *hansard* les mots "M. l'Orateur" indiquant que j'avais pris la parole, le ministre de l'Agriculture non seulement s'y est opposé, mais il a poursuivi l'ancien éditeur du *hansard*, presque jusqu'à la tombe, de ses lettres de critiques.

Le très hon. M. Gardiner: Pourriez-vous produire ces lettres?

M. Coldwell: Je dirai au ministre qu'il a obtenu qu'on apporte au *hansard* une modification injustifiée. Nous avons toujours été d'avis qu'un député pouvait se rendre chez l'éditeur du *hansard* pour y procéder à des changements de forme. Je veux dire qu'il peut modifier le style sans changer le sens, ou bien améliorer la construction d'une phrase. Le député peut faire apporter une modification au *hansard* s'il a mal cité un chiffre ou s'il se trompe, comme la chose m'est arrivée l'autre jour lorsque j'ai indiqué de mémoire, dans cette Chambre, le nom d'un esclave; la rédaction du *hansard* a

bien voulu accepter ma rectification pour son édition révisée.

L'hon. M. Pickersgill: Le député a-t-il bien dit esclave?

M. Coldwell: E-s-c-l-a-v-e. J'ai dit le nom d'un esclave dans la Chambre des communes. L'honorable député sait parfaitement qu'on peut mettre des observations entre parenthèses, et c'est ce que je faisais. Il connaît l'anglais à fond et il sait parfaitement ce que je faisais, mais il a pensé que ce serait adroit de sa part de me prendre en défaut.

L'hon. M. Pickersgill: Je proteste.

Des voix: Asseyez-vous.

Une autre voix: Vous n'y êtes pas encore.

M. Coldwell: Ce que j'allais dire, c'est qu'on a permis ces modifications, mais en l'occurrence il s'agit de modifications d'un autre genre. On a modifié la signification. J'ai examiné tous les précédents que j'ai pu trouver ce matin. Le chef de l'opposition (M. Drew) en a cité un, peut-être le plus important. Au cours des trente dernières années, des députés se sont levés à la Chambre pour signaler des erreurs à l'Orateur, et ce dernier a décidé que des mots pouvaient être rayés du compte rendu. Il l'a décidé du fauteuil présidentiel, non pas en dehors de la Chambre. J'ai parcouru les comptes rendus ce matin et je n'ai pu trouver aucun cas où quelque chose du genre se soit produit auparavant. J'espère que la chose ne se répétera pas. D'après ce qu'a dit Son Honneur l'Orateur, je ne crois pas qu'elle se reproduise.

De toute évidence, en traitant le problème je ne blâme pas M. l'Orateur, même si, à mes yeux, il n'a peut-être pas fait preuve, à ce moment-là, de bon jugement. Je blâme qui de droit, le ministre de l'Agriculture qui a tenté de dissimuler des données qu'il n'aurait pas dû, a-t-il jugé, révéler à la Chambre.

Le très hon. M. Gardiner: Mon ami est plus avisé; il devrait l'être davantage.

Une voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agit nullement de choses que je ne devrais pas révéler à la Chambre. Je les ai révélées à la Chambre aujourd'hui.

M. Coldwell: Si le ministre a jugé que c'était une chose qu'il aurait dû révéler à la Chambre, pourquoi l'a-t-il fait aujourd'hui après l'avoir fait rayer du *hansard* vendredi. Je vais vous dire pourquoi il l'a révélée à la Chambre aujourd'hui. C'est parce que l'opinion publique appuiera les membres de la Chambre pour exiger que le ministre de